

LE RÊVE DU
“MONDE D’APRÈS”
NE DOIT PAS
CÉDER LA PLACE
À LA
POLITIQUE ÉCOLOGIQUE
DES PETITS PAS...

22 SEPTEMBRE 2020

Entre la publication du **Plan de relance** le 3 septembre et la publication du **projet de loi de finances 2021** fin septembre, qui précédera la présentation du **projet de loi Convention Citoyenne pour le Climat**, les ONG du Réseau Action Climat souhaitent alerter sur le manque d'ambition climatique des financements présentés et plus globalement sur l'absence de changements structurels.

Alors qu'il y avait un rêve collectif de rupture écologique au moment du confinement, les intérêts économiques à l'origine de la destruction de la planète ont de nouveau repris le dessus.

Cependant, investis de la bonne façon, dans les bons secteurs et sans financer de projets nuisibles au climat, les 30 milliards d'euros du Plan de relance fléchés vers la transition écologique pourraient donner un véritable coup d'accélérateur à la transition écologique. Malheureusement, l'analyse nous permet de repérer aussi des investissements qui ne contribuent pas à la transition écologique ou qui lui sont incompatibles, voire nuisibles (technologies ou projets incompatibles avec les principes de la transition écologique : nucléaire, agriculture de précision, hydrogène non-renouvelable, 5G, etc.).

En outre, sur les investissements compatibles avec la transition écologique, plusieurs freins limitent leur potentiel :

- Le bornage à deux ans des aides pour la transition, ce qui ne permettra pas à ces filières d'avenir de s'implanter de manière pérenne.
- Le sous-calibrage de certaines lignes budgétaires qui ne permettront pas d'atteindre les objectifs affichés (1 milliard d'euros par an supplémentaires sur la rénovation des logements privés ne permettra probablement ni d'augmenter la performance des rénovations, ni de diminuer le reste à charge pour les ménages les plus modestes).
- La question de l'additionnalité de certains financements laissée en suspens : est-ce que la totalité des 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire représente des crédits additionnels ?
- Les aides aux entreprises, sans aucune condition écologique et sociale, qui continuent d'alimenter des secteurs incompatibles avec les limites planétaires (notamment la baisse des impôts de production).

Mener une politique écologique, sociale et économique cohérente avec nos objectifs climatiques n'est pas compatible avec un soutien inconditionnel aux entreprises qui aggravent le dérèglement climatique. Il ne s'agit pas d'un Plan de relance "vert de rupture" qui permet de faire le saut nécessaire vers un nouveau système de production et de consommation plus résilient.

Le Réseau Action Climat et ses associations membres en appellent aux Parlementaires pour augmenter l'ambition et la cohérence du Plan de relance et rendre le budget global de la France pour 2021 plus vert et plus juste. Adopter juste avant les débats du projet de loi CCC un Plan de relance sans ambition climatique serait un très mauvais signe pour l'accélération nécessaire de la transition écologique.



EMPÊCHER UNE BAISSÉ AVEUGLE DES IMPÔTS DE PRODUCTION ET ÉLARGIR LES ÉCO-CONDITIONNALITÉS CLIMAT POUR LES ENTREPRISES

NE PAS SIGNER UN CHÈQUE EN BLANC DE 20 MILLIARDS D'EUROS POUR LES GRANDES ENTREPRISES

Le Plan de relance inclut une baisse durable des impôts de production de 10 milliards d'euros par an, soit 20 milliards d'euros sur les deux ans du Plan de relance, **sans aucune conditionnalité ni écologique ni sociale pour les entreprises concernées** et sans fléchage vers les activités compatibles avec la transition écologique.

La baisse d'une partie des impôts concernés (notamment de la CVAE - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) va de manière disproportionnée aux grosses entreprises. Et il n'y a aucune assurance que cette baisse, qui diminue les recettes des collectivités, contribuera à créer une dynamique de relocalisation. Il s'agit d'un cadeau aux entreprises sans la moindre contrepartie sur leur performance environnementale et sociale¹. Le plan comprend par ailleurs au moins 16 milliards d'aides aux entreprises qui ne bénéficient à ce stade d'aucune conditionnalité.

NOS PROPOSITIONS

1 Revenir sur l'annonce d'une baisse des impôts de production et soutenir plutôt les entreprises dont l'activité est compatible avec l'Accord de Paris et garante d'emplois locaux et stables.

2 Si une baisse doit être votée, elle doit a minima comporter deux critères d'exclusion:

- Une exclusion des secteurs polluants qui sont les principaux bénéficiaires de la baisse. Une telle mesure peut être votée en compensant la baisse par la suppression de subventions à la production des secteurs polluants.
- Une exclusion des grandes entreprises qui, sans conditionnalité de l'aide, sont les plus à même d'empêcher la baisse d'impôts sans relocaliser. Une telle exclusion diminuerait le coût de la mesure de 25%, faisant peser un moindre risque sur le financement du budget des collectivités territoriales.

3 Outre la baisse des impôts de production, au moins 16 milliards d'euros du Plan de relance pourraient bénéficier de conditionnalités sociales et environnementales :

- Mettre en place une socio-conditionnalité avec l'encadrement des dividendes : toute entreprise qui bénéficie d'aides publiques, y

compris le chômage partiel, doit être contrainte de ne pas verser de dividendes en 2021². Il s'agit notamment de transposer la position de la Commission européenne en date du 8 mai 2020³ portant sur l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État.

- Mettre en place des éco-conditionnalités climat : les éco-conditionnalités votées lors des PLFR⁴ sont insuffisantes puisqu'elles ne concernent que les montées au capital et ne sanctionnent pas financièrement les entreprises aidées qui ne réduiraient pas leurs émissions de gaz à effet de serre en fonction de l'objectif 1,5°C. Lors du projet de loi de finances 2021, il est nécessaire que toute aide à une grande entreprise soumise au reporting extra financier puisse être assortie de véritables éco-conditionnalités.

4 Au-delà du sujet de la mise en place d'éco-conditionnalités climat pour les entreprises qui reçoivent des aides publiques, il faut élargir le sujet notamment dans le cadre du projet de loi "Convention Citoyenne pour le Climat" pour faire évoluer la responsabilité environnementale des entreprises.



SUPPRESSION DES AIDES NÉFASTES POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

SUPPRESSION DES DÉPENSES FISCALES NÉFASTES POUR LE CLIMAT

La volonté du Gouvernement de “verdir” son budget doit enfin aboutir à la proposition d'un calendrier de suppression des aides néfastes pour le climat et l'environnement⁵ et en particulier des dépenses fiscales sur la TICPE, que nous chiffrons à 17,7 milliards d'euros par an⁶. Pourtant, suite à l'Accord de Paris de 2015, la France s'est engagée auprès du G7 à mettre fin aux subventions aux énergies fossiles d'ici à 2025.

NOS PROPOSITIONS

- 1 Supprimer progressivement le taux réduit en faveur du gazole routier qui représente un manque à gagner d'un milliard d'euros par an.
- 2 Lancer une étude d'impact et des conditions d'acceptabilité sociale pour pouvoir engager de nouveau une trajectoire de rattrapage de taxation entre le diesel et l'essence, une dépense fiscale qui représente 3,5 milliards d'euros par an.

METTRE FIN AU SOUTIEN PUBLIC À L'EXPORTATION DES SECTEURS LES PLUS POLLUANTS

Après la crise du Covid-19, les industriels français vont davantage faire appel à la puissance publique pour relancer leur activité à l'international. Or, les secteurs les plus dépendants des aides publiques à l'exportation sont très polluants : celui des hydrocarbures, de l'aéronautique et de la construction navale. Depuis 2009, 9,3 milliards d'euros de garanties publiques au commerce extérieur ont été octroyées par l'Etat via Bpifrance au secteur des hydrocarbures. Ces aides ont facilité la

réalisation d'immenses projets pétrolier et gaziers, à l'image de ceux au Mozambique⁷, qui sont totalement incompatibles avec l'urgence climatique et s'accompagnent de très graves violations des droits humains. Le Gouvernement s'apprêterait même, en pleine “relance verte”, à subventionner un nouveau projet gazier de Total dans l'Arctique russe⁸. En septembre 2019, Emmanuel Macron avait pourtant lancé à la tribune des Nations unies (ONU) : « *Nous continuons encore aujourd'hui à avoir du financement export et des projets dans tant de pays, financés par des pays développés. (...) C'est incohérent, c'est irresponsable. Soyons lucides avec nous-mêmes* »⁹.

Dans le cadre du Plan de relance, Bpifrance, transformée pour l'occasion en “banque du climat”, a annoncé verdir son portefeuille export en promouvant les exportations d'énergies renouvelables. La banque publique prévoit de mobiliser 275 millions d'euros d'ici à 2024 de crédits export au développement d'énergies renouvelables, quand elle apporte des milliards d'euros aux énergies fossiles. Elle prétend aussi accompagner la transformation des secteurs de l'aéronautique et de la construction navale, en misant sur de fausses solutions comme la compensation carbone ou la construction de navires au gaz naturel liquéfié. Il n'est aucunement question de mettre fin aux garanties au commerce extérieur pour les énergies fossiles.

NOS PROPOSITIONS

- 1 Mettre fin dès 2021 à toutes les aides à l'exportation dans le secteur des énergies fossiles.
- 2 Imposer à Bpifrance de développer une vraie stratégie d'alignement de son portefeuille export avec les objectifs de l'Accord de Paris.



PLUS DE PERFORMANCE ET DE JUSTICE SOCIALE POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

UN MILLIARD D'EUROS PAR AN AU BUDGET DU DISPOSITIF DE MAPRIMERÉNOV

L'investissement de 4 milliards d'euros d'investissement pour rénover les bâtiments publics va dans le bon sens¹⁰, à condition d'atterrir vers des projets vraiment performants et avec les vecteurs financiers pertinents pour stimuler l'ambition et les moyens des maîtres d'ouvrage et des collectivités locales.

En ce qui concerne le parc de logements privés, l'ajout d'un milliard d'euros par an au budget du dispositif de MaPrimeRénov pendant 2 ans est très loin d'être l'accélérateur attendu. Cela permettra seulement de revenir au niveau d'investissements publics atteint en 2018 par le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et uniquement pendant les 2 prochaines années ! Il ne sera pas suffisant pour accélérer le nombre des rénovations et leur performance.

Si dans le même temps on rapporte cette augmentation à l'élargissement annoncé du nombre de bénéficiaires de MaPrimeRénov (à partir de 2021, MaPrimeRénov inclura les déciles 9 et 10 de revenus, les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriété), on voit mal comment aller vers une réduction du reste à charge pour les ménages les plus modestes et une augmentation de la performance des rénovations.

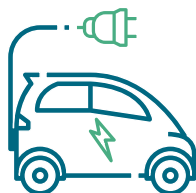
Pour que cet élargissement soit "juste écologiquement", il serait nécessaire de conditionner ces subventions publiques à l'atteinte d'un haut niveau de performance pour ces travaux.

NOS PROPOSITIONS

1 Augmenter et pérenniser les investissements publics : l'augmentation des financements publics est la bienvenue, mais n'est pas encore de l'ordre de ce qui doit être envisagé pour permettre au minimum la rénovation des passoires énergétiques dans les années à venir. Selon l'étude publiée par l'Initiative Rénovons, il faudrait en effet 3,2 milliards d'euros, ciblés uniquement sur les passoires, pour les rénover au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), chaque année jusqu'à 2040. Les ménages modestes et très modestes pourraient paradoxalement se retrouver perdants si aucune annonce supplémentaire ne vient compléter ce dispositif.

2 Généraliser les bâtiments très performants (niveau Bâtiment Basse Consommation) en rendant la rénovation énergétique globale progressivement obligatoire, comme le préconise la Convention Citoyenne pour le Climat. Pour la rendre possible et acceptable, l'obligation de rénovation doit bien sûr être accompagnée des aides financières et de l'accompagnement opérationnel à la hauteur de cette ambition, notamment pour les ménages modestes qui ne doivent pas être pénalisés. Elle devra être articulée avec les enjeux de biodiversité et de santé (végétalisation des toitures et/ou des façades, anfractuosités et nichoirs favorables à la faune, matériaux biosourcés, etc.) à travers des conditionnalités ou des bonus.

ATTENTION PARTICULIÈRE : Avec la transformation du CITE en prime (MaPrimeRénov), il n'existe plus d'espace public pour discuter des détails techniques (performance ciblée, aide financière proposée, type d'accompagnement). En effet, le contenu de MaPrimeRénov' est techniquement discuté en interministériel et ne passera plus par un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat comme cela était le cas jusqu'à présent.



AUTOMOBILE : SOUTENIR L'ACHAT DES VÉHICULES "VÉRITABLEMENT" À FAIBLES ÉMISSIONS

L'ÉVALUATION DES AIDES À L'ACHAT DES VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS

Le Gouvernement avait déjà annoncé la mise en place de mesures en soutien d'un grand plan de déstockage automobile, en augmentant le bonus pour les véhicules électriques, mais en finançant également 200 000 acquisitions de voitures neuves majoritairement thermiques, pour un coût budgété via le Plan de relance à 1,9 milliards d'euros. Contrairement à ce qu'a avancé le Gouvernement, cette aide n'a pas touché que les plus précaires, puisque les critères d'éligibilité ont été élargis pour toucher près de trois quarts de la population. De plus, à l'image des autres plans de sauvetage mis en oeuvre par le Gouvernement, aucune contrepartie claire, en matière de relocalisation ou d'investissement dans les nouvelles mobilités par exemple, n'a été fixée par le Gouvernement.

NOS PROPOSITIONS

- 1** Revoir en profondeur la fiscalité automobile pour qu'elle soit réellement efficace d'un point de vue écologique et social.
- 2** Renforcer le barème du malus fondé sur les émissions de CO2 et asseoir la fiscalité automobile sur le critère complémentaire du poids des véhicules.
- 3** Revoir les critères d'éligibilité du bonus et de la prime à la conversion pour les recentrer sur les véhicules les moins émetteurs et les besoins des plus démunis, en les complétant d'autres dispositifs le cas échéant tel qu'un prêt à taux zéro.
- 4** Ouvrir les aides aux autres modes de mobilité pour sortir d'une simple logique de subvention au marché et accompagner l'évolution des pratiques de mobilité.
- 5** Supprimer les 250 millions d'euros pour le développement de nouveaux projets d'infrastructures routières dans le Plan de relance.



TRANSPORT : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE

4,7 MILLIARDS D'EUROS POUR LE FERROVIAIRE

Les annonces faites dans le cadre du Plan de relance en faveur du transport ferroviaire sont un signal positif mais ce plan reste sous-dimensionné par rapport aux besoins de financement et très en deçà des soutiens qui ont été apportés aux secteurs auto et aérien (23 milliards d'euros au total). Ce plan prévoit un montant d'investissement total de 4,7 milliards d'euros sur deux ans alors que les besoins d'investissements supplémentaires sont estimés à environ 3 milliards d'euros par an¹. La limitation de ce soutien aux deux prochaines années est aussi problématique alors qu'une vraie vision et ambition pour le ferroviaire doit se construire sur un horizon de dix ans. Reste aussi le flou qui demeure entre les crédits qui sont réellement des crédits additionnels et ceux qui viennent financer des dépenses déjà programmées. Enfin, ce plan évince une question majeure : le sauvetage financier de la SNCF très durement touchée par la crise sanitaire. Il ne dit rien non plus sur un rééquilibrage, pourtant indispensable, de la fiscalité entre les différents modes de transport que ce soit pour le fret ou les voyageurs.

NOS PROPOSITIONS

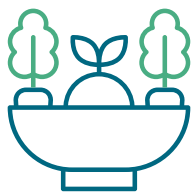
- 1** Élaborer une stratégie de développement du transport ferroviaire à l'horizon de dix ans en investissant 3 milliards d'euros supplémentaires par an pour régénérer toutes les composantes du réseau (axes structurants, petites lignes, trains de nuit, lignes de fret, etc.), renouveler le parc de matériel roulant, faire des gares de véritables pôles d'intermodalité et encourager l'emport des vélos dans les trains, soutenir l'activité de fret ferroviaire.
- 2** Sauver la SNCF en la recapitalisant à hauteur des pertes subies durant la crise sanitaire.
- 3** Rééquilibrer la fiscalité entre les différents modes de transport, aussi bien pour le fret que pour les voyageurs, faute de quoi la "relance du ferroviaire" restera un vœu pieux.

1,2 MILLIARDS D'EUROS POUR LES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN (VÉLO ET TRANSPORTS EN COMMUN)

Les annonces faites en faveur des transports du quotidien (1 milliard d'euros) sont positives mais leurs effets risquent d'être limités faute de cohérence globale. Le Gouvernement prévoit en effet d'investir dans le développement des transports collectifs du quotidien afin de favoriser le report modal depuis la voiture individuelle mais d'un autre côté, il prévoit aussi d'investir dans la modernisation du réseau routier en accélérant par exemple le passage en 2*3 voies de la rocade bordelaise... Ces investissements dans de nouveaux projets d'infrastructures routières ne feront qu'accroître le trafic autoroutier au détriment du développement des transports en commun et du vélo. Le Gouvernement ne règle pas non plus la question du financement des transports publics de province durement touchés par la crise (selon l'UTP les pertes en lien avec la crise sanitaire sont estimées à 4 milliards d'euros). Concernant les crédits spécifiquement alloués au développement du vélo (200 millions d'euros), c'est un signal très encourageant mais qui reste insuffisant en vue d'atteindre l'objectif ambitieux fixé par la loi mobilités de 9 % des déplacements à vélo en 2024.

NOS PROPOSITIONS

- 1** Mettre en cohérence les différents volets du Plan de relance en excluant tout financement de nouvelles infrastructures routières.
- 2** Elaborer un plan de soutien financier aux transports publics de province sur le modèle de l'accord trouvé avec Ile-de-France Mobilités.
- 3** Porter le montant du fonds vélo à 500 millions d'euros par an pour atteindre un investissement annuel de 4 à 5 milliards d'euros. C'est le budget nécessaire pour résorber rapidement le déficit d'infrastructures, développer la pratique du vélo dans tous les territoires (urbains, périurbains, ruraux) et atteindre l'objectif fixé par la loi mobilités de 9 % des déplacements à vélo en 2024.



ACCORDER PLUS DE MOYENS À LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET METTRE EN PLACE UNE TAXATION EFFECTIVE DES ENGRAIS AZOTÉS

ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION SAINE, DURABLE, LOCALE, DE QUALITÉ POUR TOUS

Le budget accordé à la transformation profonde du secteur agricole dans le cadre du Plan de relance est bien trop faible (0,5 % du budget du Plan de relance est accordé à la transition agroécologique et à la stratégie protéines végétales). Pourtant, le secteur agricole représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la France, à peu près 30 % des enjeux liés à la biodiversité et 5 % de la population active directe. 400 millions d'euros sont prévus pour la partie transition agroécologique. Par rapport aux 250 millions d'euros prévus pour l'agroéquipement et l'agriculture de précision, il y a clairement un manque de sens des priorités.

Le Fond d'avenir bio est renforcé pour la structuration des filières. C'est positif mais le montant de 60 millions d'euros, partagé entre le Plan de structuration des filières et le renforcement du Fonds Avenir Bio, est insuffisant. Nous saluons la mise en place d'une prime à l'investissement pour la transformation de la restauration collective mais regrettons qu'elle ne vise que les cantines scolaires des écoles maternelles et primaires des petites communes. De même, le montant de 50 millions d'euros est insuffisant alors que 330 millions d'euros par an pendant trois ans sont nécessaires afin de cibler également les hôpitaux, maisons de retraite, universités, lycées et collèges.

Le montant pour soutenir la structuration des filières locales au travers de projets alimentaires territoriaux (PAT), de 80 millions d'euros, est lui aussi insuffisant. Surtout, des critères

NOS PROPOSITIONS

- 1** Allouer l'ensemble de l'enveloppe destinée au secteur agricole et alimentaire (1 milliard) à la transition agroécologique, dont l'agriculture biologique, pour opérer le virage nécessaire.
- 2** Préciser le fléchage du Fonds Avenir Bio : une partie doit être fléchée via les structures territoriales dont les ONVAR, notamment les GAB, CIVAM, etc., et donc passer par une remise en question de la ventilation actuelle des fonds CASDAR (répartitions, montants, nature des financements, bénéficiaires).
- 3** Flécher la prime à l'investissement pour la restauration collective, non pas uniquement vers les cantines scolaires des écoles maternelles et primaires des petites communes mais également tous les gestionnaires de restauration collectives publique et privée scolaire (inclus collège et lycée), universitaire, hospitalière, médico-sociale (dont EPAHD) et fixer le montant à 330 millions d'euros.
- 4** Fixer des critères environnementaux et sociaux pour l'octroi des aides aux PAT (accès de tous à une alimentation durable et saine, pratiques agricoles durables) et en préciser les montants.
- 5** Exclure la HVE (Haute valeur environnementale) et les SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine) des critères environnementaux.

environnementaux et sociaux pour l'octroi des aides aux PAT doivent être fixés. Par ailleurs, ce point donne trop d'importance au HVE (Haute valeur environnementale) : il s'agit d'une démarche qualité qui n'est pas du même niveau que le label AB (qui est un label, avec certification ecocert et contrôles).

En ce qui concerne la stratégie protéines végétales, le budget de 100 millions d'euros est largement sous-dimensionné par rapport aux besoins de transformation des filières de légumineuses. De plus, l'objectif de « permettre à la France de réduire sa dépendance » ne va pas assez loin et ne vise pas l'autonomie protéique totale pour l'alimentation humaine et animale. Enfin, il n'est fait aucune mention de critères environnementaux dans les modes de cultures ou de prise en considération d'une approche systémique.

METTRE EN PLACE UNE TAXATION EFFECTIVE DES ENGRAIS AZOTÉS

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, il est temps de répondre à l'enjeu de la taxation des engrais azotés.

Concernant la production, bien que les producteurs d'engrais soient censés être soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), leur contribution est infime car les seuils d'émissions de polluants à partir desquelles les entreprises sont taxées sont beaucoup trop élevés et certains polluants majeurs sont exclus de cette taxe (comme l'ammoniac). Il est essentiel de transformer la TGAP « Air » pour la faire évoluer vers une taxe dite comportementale qui orienterait les décisions d'investissement du secteur des engrais.

Concernant l'utilisation, alors que la première SNBC requerrait une réduction de 30 kg d'engrais synthétiques par hectare sur les terres agricoles entre 2010 et 2035, la consommation totale n'a cessé d'augmenter sur la même période. Entre 2007 et 2018, la France est passée de 81,6 kg à 86,9 kg d'azote par hectare. Le coût des dommages environnementaux des engrais azotés est évalué entre 0,9 et 2,9 milliards d'euros par an¹². Afin de tenir compte des externalités¹³ liées à leur utilisation, nous soutenons la mise en place d'une redevance progressive sur l'utilisation des engrais azotés

NOS PROPOSITIONS

6 A travers le déploiement des légumineuses, la Stratégie nationale sur les protéines végétales doit en outre être articulée à un objectif de diminution de l'utilisation des engrais azotés de synthèse pour pouvoir prétendre atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone et prioritairement soutenir les filières de légumes secs en AB.

7 N'accorder aucun financement public à l'agriculture de précision (notamment le renouvellement de pulvérisateurs, une prime à la conversion pour inciter les exploitations agricoles à acquérir des matériels de précision permettant d'optimiser les pratiques, etc.), en particulier tant que des études d'impacts sur la biodiversité, le foncier, le climat, etc. ne sont pas faites.

de synthèse dont les recettes doivent être entièrement réaffectées à la transition agroécologique pour soutenir les alternatives aux engrais chimiques (cultures de légumineuses diversifiées, le soutien à l'agriculture biologique et la déspecialisation des zones agricoles françaises par un redéploiement des systèmes d'élevage herbager).

NOS PROPOSITIONS

1 Intégrer l'ammoniac dans le périmètre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), diviser par deux le seuil d'émissions de protoxyde d'azote pour déclencher la taxe et enfin élargir les installations concernées par cette taxe.

2 Créer une redevance progressive sur les ventes d'engrais azotés de synthèse à hauteur de 50 % des externalités négatives comptabilisées, soit 0,27 centimes par kilo d'azote. Avec une consommation de 2 248 277 tonnes en 2017, la recette annuelle moyenne serait d'environ 618 millions d'euros. Cette proposition figure également dans les propositions de la Convention citoyenne pour le climat.



CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis le début de la crise sanitaire, les territoires sont mis en avant comme acteurs essentiels pour mettre en oeuvre la transition écologique et la relance, le Gouvernement multipliant les effets d'annonce comme "la généralisation de contrat de développement écologique à 100 % des territoires d'ici à 2021". Or, si le constat est partagé de l'importance des collectivités territoriales, ces propositions sont pour l'instant une coquille vide. En effet, le Plan de relance ne mentionne pas les contrats de développements écologiques qui n'ont pour l'instant aucune ligne de financement dédiée, ni périmètre pour ces contrats et aucune condition à des objectifs climatiques.

Alors que la crise actuelle fragilise les collectivités territoriales, avec **une baisse des**

recettes fiscales d'au moins 7,3 milliards d'euros pour 2020 et 10 milliards pour 2021¹⁴, cette fragilité financière est accentuée par la baisse des impôts de production. Pour permettre la mise en oeuvre effective de l'ensemble des actions prévues dans le Plan de relance, **il est indispensable de garantir aux collectivités des moyens financiers pour accompagner leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement.**

Enfin, le Plan de relance ne permet pas d'avoir de la visibilité puisqu'il ne propose des financements que sur deux ans : une collectivité ne peut pas construire de projets territoriaux sur une période si courte qui nécessite un soutien pérenne.

NOS PROPOSITIONS

Développer des contrats de relance et de développement écologique généralisés et ambitieux avec des moyens suffisants. Le Plan de relance ne répond pas aux exigences de transition pour les collectivités et le PLF2021 devra apporter les réponses à ces questions. Cela passe par la généralisation des contrats de relance et de développement écologique à 100 % des territoires en y adossant des moyens financiers suffisants.

Afin de s'assurer de l'efficacité de ces contrats de relance et de développement écologique (CRDE), il faut :

- qu'ils soient adossés de financements suffisants de fonctionnement et d'investissement.

- qu'ils soient adossés à minima au Plan Climat et à la stratégie climat-énergie locale en cohérence avec le SRADDET.
- qu'ils soient conditionnés au soutien de secteurs clés de la transition écologique et sociale, tout en bannissant les secteurs les plus émetteurs.
- qu'ils soient assortis d'un engagement à faire une évaluation environnementale du budget
- qu'ils intègrent les différentes parties prenantes dans l'élaboration et la mise en oeuvre, notamment les Régions qui sont les chefs de fil de la planification territoriale pour la transition.
- qu'ils soient accompagnés d'une hausse des financements d'investissement et de fonctionnement.

AU MOINS 600 À 700 MILLIONS D'EUROS PAR AN POUR LE FONCTIONNEMENT DÉDIÉS À LA TRANSITION

Le Réseau Action Climat et ses associations membres ont réalisé une estimation minimale des besoins pour le fonctionnement pour mettre en oeuvre la transition. Cette estimation arrive à **un total minimal de 600 à 700 millions d'euros par an** dédiés au financement du fonctionnement des collectivités pour la transition. Ce calcul est basé sur les mesures additionnelles qui doivent être mises en oeuvre dans les territoires. **Ces 600 à 700 millions doivent être partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales.**

A cela s'ajoute la nécessité de former des personnes actuellement dans les services, de changer les formations de la fonction publique territoriale pour que les différents services soient, demain, investis par la question de la transition de manière transversale ; ce qui nécessiterait d'engager des financements supplémentaires.

Cela implique :

- **une hausse de la dotation générale de fonctionnement (DGF) à court terme**, permettant aux collectivités de financer des postes pour animer la transition écologique dans les territoires. **A moyen terme, un mécanisme plus pérenne** et permettant plus de visibilité aux collectivités devra être envisagé, par exemple la **redistribution**

d'une part de la fiscalité environnementale.

- une hausse du budget de l'ADEME par laquelle transite des financements de fonctionnement dédié aux collectivités.

DES INVESTISSEMENTS À REHAUSSER

Le PLFR3 a acté une hausse de 1 milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine. Cet investissement reste néanmoins très insuffisant pour mettre en place une transition ambitieuse à l'échelle locale. D'après I4CE¹⁵, la relance pour les collectivités territoriales dans le cadre du plan de financement climat dans le contexte de relance nécessite à minima un investissement de 4,8 milliard d'euros d'ici 2023 (+1,7 milliard d'euros par rapport à aujourd'hui) et 6,2 milliards d'euros sur 2024-2028 (+3,1 milliards d'euros)¹⁶.

Par ailleurs, les investissements présents actuellement dans le Plan de relance devront donc être augmentés et surtout sanctuarisés et pérennisés au delà de 2022.

Le Réseau Action Climat appelle à une rehausse de la DSIL et des autres financements d'investissements locaux. Ces financements doivent être adossés aux contrats de relance et de développement écologiques afin que les financements soit conditionnés à des secteurs de la transition.



ÉNERGIES ET TECHNOLOGIES VERTES : NE PAS INVESTIR DANS UN AVENIR NUCLÉAIRE ET POSER LES CONDITIONS DU DÉPLOIEMENT DE L'HYDROGÈNE POUR UNE FRANCE 100% RENOUVELABLE

470 MILLIONS D'EUROS POUR LE NUCLÉAIRE

Alors que la taxonomie européenne exclut le nucléaire des financements verts du fait notamment de la production de déchets de cette filière, "le Plan de relance consacre 470 millions d'euros dans le nucléaire pour investir dans les compétences et la formation, soutenir les sous-traitants de la filière et préparer l'avenir en finançant la recherche pour la conception de petits réacteurs modulaires (SMR)."

Financer la recherche pour le développement de nouveaux réacteurs confirme la volonté politique de continuer le développement du nucléaire en France et son exportation. C'est inacceptable. En outre, alors que l'urgence climatique exige de se concentrer sur des options efficaces et résilientes, il est aberrant de financer une filière dont le déploiement et la rentabilité, en raison de ses coûts élevés, sont hautement contestés.

Ce soutien au nucléaire est d'autant plus choquant que le Plan de relance ne prévoit pas de financements supplémentaires pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et inscrire le pays sur une trajectoire compatible avec ses engagements nationaux ou européens. Les soutiens budgétaires annoncés pour le PLF 2021 étaient soit déjà prévus, soit visent à compenser des prix de marché des énergies bas. C'est une opportunité ratée : le Plan de relance devrait au contraire permettre de rattraper le retard patent de la France dans les énergies renouvelables, qui ont pourtant prouvé leur capacité à créer des emplois. Une étude récente¹⁷ a montré que les retombées économiques sont notables au sein des territoires, à l'heure où les acteurs locaux souhaitent activement participer à la transition énergétique.

NOTRE PROPOSITION

Changer le fléchage de ces sommes pour les orienter vers la maîtrise de la consommation d'électricité, en particulier pendant les pointes, et vers la recherche et le développement des énergies renouvelables tout en accompagnant les salariés et sous-traitants du secteur nucléaire qui ne sont pas protégés par des contrats d'EDF.

FIXER DES USAGES PRIORITAIRES DE L'HYDROGÈNE

Une vigilance particulière est indispensable pour que la production et l'usage de l'hydrogène financé via le Plan de relance contribuent réellement à la transition écologique.

Les usages actuels de l'hydrogène sont principalement liés à des industries ayant des impacts significatifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre : le raffinage pétrolier et les engrais de synthèse (dont l'épandage entraîne des émissions de protoxyde d'azote). Le Gouvernement doit donc fixer des usages prioritaires au déploiement de l'hydrogène vert d'ici à 2035, et ces usages sont dans les industries compatibles avec la transition écologique (métallurgie par exemple) et dans le transport de marchandises longues distances (certains camions et navires). Il peut être intéressant également pour les lignes de train ne pouvant être électrifiées.

PROMOUVOIR UN HYDROGÈNE COMPATIBLE AVEC UNE FRANCE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aujourd'hui, l'hydrogène est produit majoritairement à partir d'énergies fossiles, en particulier à partir de vaporeformage de gaz fossile, avec un impact négatif pour le climat. Tout l'enjeu est donc de développer l'hydrogène vert : le seul hydrogène vert est celui produit à partir d'énergies renouvelables. Or, le Plan de relance prévoit un soutien massif à l'hydrogène sans vision ni stratégie, et utilise la formulation "hydrogène bas carbone" qui ouvre la porte à l'utilisation du nucléaire pour sa fabrication. Cela ne doit pas être utilisé comme justification au développement de nouveaux réacteurs nucléaires. Les chiffres montrent que le nucléaire se développe très peu dans le monde et que les dernières centrales construites ou en construction coûtent de plus en plus cher notamment par rapport à des solutions renouvelables. Sans parler du problème de gestion des déchets pour lequel n'existe aujourd'hui aucune solution durable¹⁶. Le Plan de relance vise à préparer la France d'après 2030, ainsi les investissements dans les infrastructures énergétiques qui y sont liés ne doivent pas enfermer la France dans une dépendance à long terme à une technologie du passé, et avant que n'ait été prise démocratiquement la décision sur notre avenir énergétique à horizon 2050.

NOS PROPOSITIONS

Financer uniquement la production d'hydrogène renouvelable et ceci sans entrer en concurrence avec la production d'électricité renouvelable qui pourrait être directement utilisée pour d'autres usages pour ne pas ralentir davantage l'atteinte des objectifs de la France en termes d'énergies renouvelables. Par ailleurs, les capacités de production d'hydrogène dans de bonnes conditions environnementales, c'est-à-dire par électrolyse de l'eau à partir d'électricité d'origine renouvelable, étant limitées, les usages doivent être réservés à des processus ou fonctions pour lesquels d'autres vecteurs ne sont pas adaptés. C'est pourquoi nous demandons de réserver strictement l'usage de l'hydrogène :

- À des process industriels nécessitant de fortes chaleurs comme la métallurgie, la sidérurgie, la céramique, le verre et certaines chimies.
- Aux transports lourds terrestres et professionnels tels les trains fonctionnant actuellement au diesel, certains bateaux voir quelques poids lourds spécifiques.
- Pour les autres transports lourds pouvant à terme utiliser de l'hydrogène, tels que les avions, la priorité doit être donnée à une réduction drastique à court terme du trafic.
- Pour les transports légers, l'électrification ou l'usage de bioGnV est préférable pour des raisons de coûts et de rendement. À ce titre, l'absence de soutien à la filière biométhane - filière mature et ancrée dans les territoires - est préjudiciable au développement des carburants renouvelables.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTE : GARANTIR UN ACCÈS À TOUS AUX ACQUIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOIT ÊTRE **JUSTE ET NE PAS ACCENTUER LES INÉGALITÉS EXISTANTES**

La crise sanitaire renforce les inégalités et la situation des plus fragiles : faibles revenus, mal-logement, fracture numérique, précarité dans l'emploi. Préparer la France à une sortie de crise, c'est donc ne laisser personne de côté. Les changements structurels nécessaires pour

aller vers une société plus juste doivent inclure une réforme fiscale globale, la mise en place d'un revenu universel, etc.

S'assurer que la transition écologique soit la plus juste possible passe notamment par un accès digne à l'alimentation durable, la possibilité de vivre dans un logement performante d'un point de vue énergétique, ou encore la mise en place de conditionnalités écologiques et sociales pour l'accès aux aides.

NOS PROPOSITIONS

1 Augmenter le montant du chèque énergie : le rapport de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique ONPE de 2018¹⁷ a indiqué que le montant nécessaire pour réduire l'écart des factures énergétiques des ménages précaires par rapport à la moyenne était de 710 € par an en moyenne. Pour les 5,7 millions de foyers éligibles, il faut donc augmenter le niveau moyen du chèque énergie (qui est de 200€ par an) à cette hauteur afin qu'il réponde à cet objectif. L'aggravation de la situation économique des ménages les plus fragiles nécessite également que les opérateurs et acteurs - Etat, collectivités territoriales, EPCI, fournisseurs, distributeurs et producteurs d'énergie -

2 Mettre en place un "Revenu climat" : une redistribution d'une partie des recettes de

la taxe carbone aux ménages pour atténuer l'impact régressif sur les ménages à faibles revenus¹⁸. Nous proposons de mobiliser 50% des recettes (le total représente 8 milliards d'euros sur la base des recettes 2019) afin de les redistribuer de façon progressive à 50% des ménages ayant les revenus les plus faibles. La mise en place d'un Revenu climat représente une condition incontournable pour une relance ultérieure de la hausse de la taxe carbone. La proposition est défendue par des nombreux acteurs¹⁹.

3 Prendre en compte dans la définition des critères des dispositifs de la transition écologique (Maprimerenov', prime à la conversion etc.) les limites des capacités de financements des ménages les plus modestes pour n'exclure personne des acquis de la transition écologique.

1. <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/plan-de-relance-6-raisons-de-ne-pas-baisser-aveuglement-les-impôts-de-production/>
2. Oxfam (2020) "CAC 40 des profits sans lendemain" https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport_CAC40_Oxfam_Basic_22juin2020.pdf Malgré l'appel à la modération de Bruno Le Maire, le CAC 40 devrait verser entre 60 et 70% de son dividende prévisionnel pendant la crise, soit entre 35 et 41 milliards d'euros.
3. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_838
4. Article 66 de la loi de finances rectificative 3 de 2020 : https://www.legifrance.gouv.fr/iorf/article_jo/JORFARTI000042176637
5. <https://reseauactionclimat.org/subventions-energies-fossiles-2020/>
6. https://drive.google.com/file/d/1NQMdk0F_jqa9yUuGbqIqISX1eC1OFdG/view
7. <https://www.amisdelaterre.org/de-leldorado-gazier-au-chaos/>
8. https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/02/la-france-pourrait-soutenir-un-gigantesque-projet-gazier-dans-l-arctique-russe_6050731_3234.html
9. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/09/24/discours-du-president-emmanuel-macron-a-la-tribune-de-lassemblee-generale-onu>
10. https://www.i4ce.org/volet-climat-du-plan-de-relance/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=volet-climat-du-plan-de-relance
11. Trois priorités pour relancer le ferroviaire en France, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, août 2020
12. Marcus V. et Simon O. (2015), « Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions », Études et documents n°136, CGDD
13. Direction Générale Trésor, La politique agricole après 2020, numéro 2017/03, Mars 2017, p.54
14. <https://www.amf.asso.fr/documents-la-crise-sanitaire-aurait-un-impact-total-73-milliards-deuros-sur-les-finances-collectivites-en-2020/40283>
15. https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2020/07/I4CE-Relance_FinancementActionClimat-52p-2.pdf
16. à noter que ce travail ne tient pas compte des besoins pour l'adaptation, agriculture et industrie .
17. <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/dici-2022-soutenir-plus-dun-million-demplois-grace-a-une-relance-verte>
18. <https://www.greenpeace.fr/nucleaire-solution-climat/>
19. https://onpe.org/sites/default/files/livvable_3.3.01_eligibles_beneficiaires_rapport_vf2_0.pdf
18. <https://reseauactionclimat.org/calculateur-taxe-carbone-juste/>
19. Des nombreuses études et recommandations ont été publiées sur ce sujet : TerraNova & I4CE, Iddri, CAE, Ademe, HCC

CONTACTS PRESSE

AMIS DE LA TERRE

Anne-Laure Sablé,
Chargée de campagne Agriculture,
annelaure.sable@amisdelaterre.org,
07.66.35.42.82

GREENPEACE FRANCE

Guillaumine Lickel,
chargée de communication politiques climatiques,
glickel@greenpeace.org,
06 73 89 48 90

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,

Jean-Baptiste Lebrun,
directeur,
jeanbaptiste.lebrun@cler.org,
06 68 51 10 12

OXFAM

Noélie Coudurier,
responsable de campagne climat
et financement de la transition,
ncoudurier@oxfamfrance.org,
06 17 34 85 68

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT,

Arnaud Schwartz,
Président,
presidentfne@fne.asso.fr,
06 74 59 40 34

RÉSEAU ACTION CLIMAT FRANCE

Simon Coquillaud,
Responsable de la communication,
simon.coquillaud@reseauactionclimat.org,
06 66 28 95 06

FNH

Samuel Leré,
Responsable du Plaidoyer,
s.lere@fnh.org,
06 87 41 16 03

SCCF

Christelle Bresin,
chargée de communication,
christelle.bresin@secours-catholique.org,
06 71 00 69 73

WWF FRANCE

Marielle Chaumien,
Responsable Relations media,
mchaumien@wwf.fr,
06 15 39 24 95

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

